

communautés dans les recommandations des politiques et programmes internationaux;

- souligner les rôles économique et social des femmes dans l'environnement urbain.

La question des établissements humains, qui a été discutée en séance plénière, constituait l'un des quelques sujets d'importance égale et croissante aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement. Durant les interventions officielles, la plupart des délégués ont parlé de la nécessité de faire des questions urbaines un chapitre distinct d'Agenda 21. Certains délégués ont également souligné qu'il était important de ne pas oublier les établissements humains des zones rurales.

La Communauté européenne a souligné la croissance effrénée des villes partout dans le monde. Par conséquent, celles-ci devraient être considérées à la fois comme des problèmes qui s'aggravent rapidement et comme des instruments de développement et de croissance socio-économiques. La CE a attiré l'attention sur le rôle clé joué par le CNUEH (Habitat) et a appuyé le projet de conférence sur les établissements humains de 1997 proposé par la CNUEH.

La CE a également fait remarquer que l'énergie et le transport étaient des questions clefs à considérer en ce qui concerne les villes et a appuyé les propositions faites dans le document PC 43 au sujet des programmes en ce domaine. Elle s'est réjouie des programmes proposés pour des logements adéquats pour tous, pour la gestion des établissements humains et la gestion des ressources foncières. Elle a demandé un renforcement des programmes actuels du PNUD, de la CNUEH et du programme de gestion urbaine de la Banque mondiale pour la mise en oeuvre de tels programmes.

Le directeur exécutif du CNUEH (Habitat) a pris la parole à la plénière. Il a mis l'accent sur sept principaux secteurs de programme qu'il faudra inclure dans Agenda 21, à savoir la création de logements convenables pour tous, la mise en place de l'infrastructure, la fourniture d'énergie et de services de transport respectueux de l'environnement et à un prix raisonnable, la gestion des ressources foncières, le développement de compétence en matière de construction, le développement des ressources humaines et des capacités ainsi qu'une meilleure planification et gestion des établissements humains. Il a également demandé avec insistance la tenue d'une conférence sur les établissements humains en 1997.

La délégation du Kenya a reconnu que l'urbanisation faisait partie intégrante du processus de développement, mais a exhorté les membres de la réunion à ne pas oublier les régions rurales, étant donné qu'un secteur important de la population de nombreux pays pauvres vit encore dans ces régions. Comme la Communauté européenne, les pays nordiques ont apporté leur soutien à la tenue de la CNUEH et ont souligné l'importance de la création d'un milieu où tout le monde peut vivre en sécurité, le besoin d'améliorer et de transférer les techniques de construction, le besoin de